

**JOURNAL****OFFICIEL**

de la

**République Démocratique du Congo****Cabinet du Président de la République**Kinshasa - 1<sup>er</sup> février 2009**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE****Ordonnance ° 09/001 du 24 janvier 2009 portant admission dans l'Ordre National Héros Nationaux***Le Président de la République,*

Vu la Constitution spécialement en ses articles 79 et 84 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi n° 009/2002 du 05 août 2002 portant création de l'Ordre National Héros Nationaux Kabila-Lumumba, spécialement en ses articles 2,3 et 8 ;

Vu le Décret n° 051-E/2003 du 30 mars 2003 portant organisation et fonctionnement de la chancellerie des ordres nationaux ;

Considérant les mérites et loyaux services rendus à la nation par Monsieur Antoine Gizenga, Premier Ministre honoraire ;

Sur proposition du chancelier des ordres nationaux.

**O R D O N N E**

## Article 1er :

Est admis dans l'Ordre National Héros Nationaux Kabila Lumumba, au grade de Grand Cordon, Monsieur Antoine Gizenga, Premier Ministre honoraire ;

## Article 2 :

Le chancelier des ordres nationaux est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 24 janvier 2009

Joseph KABILA KABANGE